



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (Contrôle Ponctuel)

ÉPREUVE ORALE (12 MINUTES)

- **Objectifs de l'épreuve :**

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier, au niveau A2 du CECRL, les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

- **Modalité d'évaluation :**

L'épreuve se déroule en trois parties.

Durée totale maximale de l'épreuve : 12 minutes.

Partie 1 et 2 : trois minutes maximum chacune.

Partie 3 : six minutes maximum.

Notation : sur 20 points. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Afin de connaître le détail des parties pour **l'épreuve de langue vivante facultative**, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039034381

Grilles d'évaluations :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>